



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/03/054

Fonction publique – autres catégories de personnels

**OBJET :** Création d'un emploi de vacataire pour satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation des marchés estivaux

**Séance du 31 mars 2025**

**Date de convocation : 18 mars 2025**

**Membres en exercice : 33**

**27 présents – 30 votants**

**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT

Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

**Absents :**

Carole CALBA

Emmanuelle GAVANON

Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

Suite délibération n° 2025/03/054

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : A l'occasion de la saison estivale 2025 et afin de satisfaire aux missions ponctuelles liées à la l'organisation des manifestations pendant les marchés des mercredis et samedis, ainsi que pour l'ouverture des mardis de Vauvert, il est nécessaire de créer un emploi de vacataire et de fixer la rémunération comme suit :

- 1 poste d'assistant de commerce rémunéré sur la base d'un forfait brut de 130 € pour une journée de manifestation pour les marchés des mercredis et samedis, et 100 € pour une journée de manifestation des mardis de Vauvert.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

D'autoriser le recrutement d'un vacataire pour effectuer l'organisation et la mise en œuvre des marchés estivaux 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2025.

De fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base d'un forfait brut de 130 € pour une journée de manifestation pour les marchés des mercredis et samedis.
- Sur la base d'un forfait brut de 100 € pour une journée de manifestation des mardis de Vauvert.

D'autoriser le Maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes à ce recrutement, en cas d'absence l'indemnité sera versée au prorata temporis des vacations effectuées et le vacataire absent pourra être remplacé,

- l'inscription des crédits nécessaires au budget principal de la commune au chapitre 012.

Suite délibération n° 2025/03/054

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025



ID : 030-213003411-20250331-DE202503\_0054-DE